

OU SITUER LES GRANDS PLANTEURS VILLAGEOIS ? (1)

Jean-Marc GASTELLU  
AFFOU YAPI  
(ORSTOM)

Notre enquête a porté sur la catégorie des "planteurs villageois". Elle a eu pour cadre le Moronou et le canton Ketté. Ces deux zones mitoyennes sont situées dans le Sud-Est du pays, là où l'histoire du cacao est la plus ancienne. Les premiers plants seraient apparus à Niablé, le long de la frontière ghanéenne, vers 1905-1906. Puis, des essais auraient été tentés à Zaranou vers 1909(2). Enfin, l'administrateur Clerc aurait fait entreprendre la culture systématique de la nouvelle production dans l'ensemble du Ndénié à partir de 1913(3).

Le Moronou et le canton Ketté ne recouvrent qu'une fraction du Sud-Est et baignent dans la même écologie : la zone forestière, où est pratiquée à titre principal la culture du cacao. Leurs milieux humains diffèrent. Les Agni du Moronou trouveraient leur origine dans le royaume d'Eborosa-Aowin, situé dans le Ghana actuel. Leurs ancêtres auraient fui à l'annonce d'une guerre contre la puissance montante des Ashanti. A leur arrivée, le site d'habitat actuel aurait été vierge de tout peuplement. De ce fait, les Agni du Moronou ont conservé l'organisation originelle

- 
- (1) Cette communication est composée d'extraits d'un texte destiné à être publié dans un ouvrage collectif du Centre d'Etudes d'Afrique Noire de Bordeaux sur la Côte d'Ivoire.
- (2) KINDO BOUADI (1973).
- (3) ANANSET Kouano Yao : l'Agni d'Assikasso. Dakar, IFAN, Fond Cahiers William Ponty (XI-CI-392).

Cahiers du CIRES, 30, Septembre 1981.

11 JUL. 1985

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 17.858 21

Cpte : B

typique des sociétés Akan. Celle-ci a été en partie gommée chez les Akyé du canton Ketté, bien qu'ils soient issus, eux aussi, d'une migration en provenance du Sud-Ouest du Ghana. La présence de classes d'âge (*fokué*), serait l'indice d'un métissage avec des populations autochtones, des lagunaires anciens. D'ailleurs, la langue des Akyé occupe une place à part dans le groupe des Akan, qui recouvre le twi, le baulé, l'agni, ... Malgré ces dissemblances, le phénomène des grandes plantations a revêtu la même importance dans les deux zones. Il devenait intéressant de les rapprocher, afin de déboucher sur des explications qui dépassent la simple variable ethnique.

De nos jours, le Moronou forme la Préfecture de Bongouanou, divisée en trois sous-préfectures : Arrah, Bongouanou et MBatto. La densité rurale y était de 30,8 hab./km<sup>2</sup> en 1975. Le canton Ketté regroupe deux sous-préfectures au sein de la Préfecture d'Adzopé : Akoupé et Afféry. La densité de population y est plus élevée que pour le reste du pays Akyé : 35 hab./km<sup>2</sup> au lieu de 31 hab./km<sup>2</sup>. Ces densités peuvent être considérées comme moyennes pour l'Afrique de l'Ouest, n'atteignant pas les taux élevés des régions serer. Elles représentent, cependant, un fort accroissement depuis le début du siècle. Sur le plan agricole, le canton Ketté se rapproche davantage du Moronou (forêt et cacao) que du Sud du pays Akyé, zone lagunaire peuplée de palmiers et productrice de manioc.

Le Sud-Est de la Côte d'Ivoire est une région privilégiée pour étudier l'émergence des grandes plantations. Elles y sont concentrées, selon les résultats du Recensement National Agricole (1). C'est le cas, en particulier, des exploitations supérieures à cinquante hectares (2).

(1) RCI. Ministère de l'Agriculture (1976).

(2) Il est nécessaire de rappeler que le Recensement National Agricole a été effectué à partir de sondages.

	Côte d'Ivoire	Sud-Est	Pourcentage
Nombre d'exploitations supérieures à 50 ha	285	218	76,5 %
Total des superficies des exploitations supérieures à 50 ha	17.700 ha	13.115ha	74,1 %

Ainsi, les trois-quarts du nombre et des superficies des exploitations supérieures à cinquante hectares sont localisés dans le Sud-Est du pays. Il est intéressant de savoir qu'au Ghana la même concentration s'opère dans le Sud-Ouest. De chaque côté de la frontière, un même milieu physique et humain paraît être propice à l'apparition de grandes plantations.

Une difficulté majeure a été de chercher à définir la notion de "grande exploitation" au moment de la constitution d'une base de sondage. Dans cette étape préparatoire une telle définition ne pouvait être qu'arbitraire. Fallait-il retenir la superficie en hectares, la production récoltée en nature ou en valeur, le nombre de manoeuvres employés ? Après coup, l'enquête de terrain nous a révélé que tous ces critères se combinent, s'enchevêtrent. Mais notre base de sondage n'a été formée qu'à partir des données disponibles à l'époque. La solution a été différente dans chacune des deux zones.

Dans le Moronou, quarante-six grandes exploitations avaient été cadastrées au cours du Recensement National Agricole. Cette liste était disponible, ce qui a épargné un grand détour en travail, car la mesure d'une plantation en zone forestière est pénible. Par conséquent, le critère implicitement retenu pour le classement des plantations était la superficie cultivée. Une norme arbitraire permettait de distinguer les "grandes exploitations", supérieures à vingt hectares, et les

"très grandes exploitations", supérieures à cinquante hectares. La stratification finale était la suivante :

Superficies	Nombre d'exploitations
Moins de 20 ha	4
De 21 à 50 ha	18
De 51 à 100 ha	20
De 101 à 200 ha	2
De 201 à 250 ha	2
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

Dans le canton Ketté, il fallait avoir recours aux productions et non plus aux superficies. En effet, les exploitations de cette zone n'avaient pas été cadastrées à une même époque. Or les superficies ne sont pas stables, mais varient parfois d'une année sur l'autre selon le processus du défrichement renouvelé. Rapprocher des plantations mesurées en des temps différents n'aurait eu aucune signification. Une autre démarche a été adoptée. Une enquête d'opinion auprès des villageois a permis d'établir une liste de planteurs produisant plus de vingt tonnes par an de cacao et de café, ce qui impliquait une superficie minimale de cinquante hectares. Sur cette liste, quarante-six grands planteurs ont été retenus ; quinze exploitations étaient mesurées, ce qui a confirmé les opinions des villageois, puisque les tailles dépassaient 50 ha ; celles mesurées par le chercheur lui-même étaient les suivantes : 66,98 hectares, 71 hectares, 81,12 hectares, 104,25 hectares, 129 hectares.

Ainsi, les deux chercheurs ont visité une centaine de grands planteurs. La méthode retenue a été celle de l'anthropologie économique : participation à la vie quotidienne des familles et respect des bonnes manières

villageoises. Elle seule permet d'approcher le plus possible les faits de terrain en gagnant la confiance des planteurs. Mais cette démarche demande beaucoup de temps et de patience. Elle débouche sur une analyse beaucoup plus qualitative que quantitative, par compréhension interne de la société observée. Elle présente aussi des dangers. Le chercheur est souvent perçu comme un représentant de l'administration centrale. Il est donc soumis à toutes sortes de pressions, de sollicitations, à moins qu'on ne refuse tout simplement de répondre à ses questions.

L'observation des grands planteurs du Moronou s'est déroulée entre Mars 1977 et Avril 1978. Elle a été complétée par d'autres enquêtes, effectuées cette fois-ci par un collaborateur technique. Ainsi, deux cent quatre-vingt-un planteurs ont été interrogés, dans trois villages, ce qui a permis d'obtenir des renseignements sur sept cent quatre-vingt-neuf manoeuvres permanents et mille deux cent quatre-vingt-dix manoeuvres temporaires. Un cadastre établi entre 1953 et 1956 pour la Subdivision de Bongouanou a été précieux pour comprendre la formation des terroirs(1). En définitive, de multiples techniques ont été mises en jeu de façon à cerner le plus près possible les faits de terrain : questionnaires lourds et allégés, comptages, observations directes, entretiens non dirigés, visites de plantations, ....

Les mêmes techniques ont été utilisées dans le canton Ketté au cours de l'enquête menée entre Juillet 1977 et Octobre 1978. En dehors des quarante-six grands planteurs retenus, trente planteurs appartenant à de plus petites catégories de superficies ont été interrogés de façon à fournir un élément de comparaison. De même, cent onze manoeuvres parmi les huit cent huit employés par les grands planteurs (soit 14 %) ont été soumis à un questionnaire. Dans cette

(1) Cf. V. ZELENSKY (1955).

dernière zone, la partie qualitative l'a emporté de loin sur la partie quantitative, avec, en particulier, de nombreux entretiens enregistrés sur l'organisation sociale du pays Akyé et son histoire pré-coloniale.

A la suite de ces études, le problème suivant se pose : où situer les grands planteurs villageois ? Sont-ils essentiellement différents des petits planteurs parmi lesquels ils vivent tous les jours ? Se rapprochent-ils des "planteurs-entrepreneurs", ces absenteïstes si bien observés au Ghana et au Nigéria ? (1) La réponse est double. Les grands planteurs villageois sont des producteurs directs, ce qui les distingue radicalement de la catégorie des "planteurs-entrepreneurs". Ils ne procèdent pas à une reproduction élargie de leurs exploitations, ce qui les assimile au milieu des petits et moyens planteurs villageois, avec lesquels ils ne présentent aucune différence de nature.

#### I- LES GRANDS PLANTEURS VILLAGEOIS SONT DES PRODUCTEURS DIRECTS

Lorsque nous demandions aux grands planteurs s'ils travaillaient eux-mêmes la terre, pour toute réponse ils nous tendaient leurs mains couvertes de callosités ! La démonstration était faite ; il ne reste qu'à l'étayer.

Dans le Moronou et le Ketté, l'organisation du travail agricole est fondée, d'abord, sur la pénibilité des tâches : les défrichements, l'abattage des grands arbres et les brûlis sont le fait des hommes, tandis que les femmes s'occupent de la plantation des cultures vivrières et de leur entretien. Ce premier critère est cependant insuffisant pour rendre compte des faits observés. L'exploitation agricole se divise en deux cellules : la cellule domestique, composée du chef, de ses épouses et de ses enfants, et la cellule étrangère, composée des manoeuvres permanents, de leurs épouses et de leurs enfants. Une autre partition des

(1) ROWENA M. LAWSON (1977)

tâches se superpose donc à la première. Par exemple, les manoeuvres en *abusan* (1) doivent effectuer les nettoyages et les récoltes, ainsi que le défrichement d'une nouvelle parcelle. En réalité, l'organisation du travail agricole est complexe et combine les apports successifs, et parfois conjoints, des membres des cellules domestique et étrangère pour chacune des opérations culturales, selon les contraintes du calendrier. Les manoeuvres temporaires (contractuels, journaliers) sont embauchés pour des tâches précises, pour parer aux insuffisances de l'organisation générale. Cette organisation n'est pas statique : elle varie selon le stade de développement de la parcelle. L'apport en travail de la cellule domestique est le plus important à l'époque de la fondation et lors des premières années. Celui des manoeuvres étrangers devient capital dès que la parcelle est productive, ce qui permet au planteur de les rémunérer, sous quelque modalité que ce soit.

Dans tous les cas, les grands planteurs villageois participent à la production en même temps qu'ils assument les tâches de gestion. Souvent, comme on peut le voir sur le terrain, ils travaillent côte à côte avec leurs manoeuvres afin de les stimuler. L'opération de cassage de cabosses de cacao et de fermentation, entre autres, revêt un aspect de fête villageoise pour laquelle, en a été le témoin, toutes les catégories de travailleurs étant confondues. Cependant, les chefs d'exploitation trop âgés ou malades se dispensent des opérations culturales les plus pénibles, telles que les défrichements, l'abattage et les nettoyages. Ils sont relayés parfois par un frère, plus fréquemment par un neveu utérin. On peut estimer, d'ailleurs, qu'ils ont investi en travail dans leur jeunesse pour gagner un repos mérité sur leurs vieux jours, une nouvelle génération remboursant en labeur leur apport initial. En dehors de ces exceptions les grands planteurs villageois n'allèguent jamais leur position sociale ou économique pour se soustraire au travail de la terre.

(1) *Abusan* : manoeuvres permanents, dont la rémunération est fixée au tiers du produit récolté.

Selon des études de temps de travaux menées dans le Sud-Est ivoirien, l'apport respectif en travail des deux cellules composant l'exploitation agricole est le suivant(1) :

cellule domestique : 73,3 %

cellule étrangère : 26,7 % (2).

Dans l'échantillon retenu, les chefs et leurs épouses ne forment que 38 % de la population, mais fournissent 55 % du travail total. En conclusion, les auteurs avancent :

"En moyenne, un chef ... travaille 186 jours par an, dont 129 pour les activités agricoles"(3).

Le chef est le membre de l'exploitation le plus accaparé par les tâches agricoles.

Il ne s'agit là que de moyennes ; aucun renseignement n'est fourni sur la catégorie particulière des grands planteurs. Toutefois, une connaissance personnelle du terrain convainc que ces derniers n'agissent pas différemment.

Sur le terrain, l'observation du comportement des grands planteurs complète ces analyses. Dans le Moronou, seuls les chefs d'exploitation trop âgés ou invalides restent en permanence au village. Un frère ou un neveu assure la gestion quotidienne du travail agricole. D'autres, par contre, sont difficilement accessibles car ils résident toujours dans leur campement. Les plus zélés d'entre eux mobilisent jusqu'à leurs enfants scolarisés pendant les jours de congé ! Ils expliquent qu'ils travaillent en compagnie de leurs manoeuvres pour les inciter à une meilleure productivité.

(1) SEDES (1967)

(2) Pourcentages établis sur la base d'un millier de journées de travail.

(3) SEDES (1967 : 84).

Dans le Ketté, douze grands planteurs effectuent un travail régulier, en participant à toutes les opérations culturales. Vingt-cinq autres pratiquent toutes les opérations, sauf l'abattage et les nettoyages. Six assurent un travail moins constant car ils sont absorbés par des activités parallèles. Enfin, trois ne fournissent aucun travail parce qu'ils sont malades ; ils se rendent quand même sur leurs plantations pour des tâches de surveillance et de coordination.

Les grands planteurs prétendent qu'ils participent directement à la production pour deux raisons : parce que la main-d'oeuvre est peu nombreuse et pour l'inciter à un meilleur travail. Ces raisons ne résistent pas à l'examen. La rareté de main-d'oeuvre n'est qu'un problème relatif, dû à un doublement de la taille des grandes exploitations en vingt ans. Quant à l'incitation à la production, elle pourrait être obtenue par d'autres méthodes. Plus profondément, il semblerait que l'organisation précoloniale du travail se soit maintenue, en grande partie, malgré l'introduction d'une économie de profit. A cette époque, les chefs des communautés économiques participaient aussi à la production, que ce soit pour l'extraction de l'or ou pour la culture de l'igname. Ils travaillaient en compagnie des autres membres de l'unité, en particulier avec les captifs.

Les planteurs villageois sont soumis, comme tous les autres producteurs, à une domination économique internationale. S'ils incitent les manoeuvres à un accroissement de la productivité, ils ne récoltent qu'une faible partie du surtravail qui en résulte. Ils sont donc en position d'exploiteurs et d'exploités. Une analyse des coûts de production et de reproduction montre, en fait, qu'ils sont à la charge des planteurs et des manoeuvres. Ainsi, le chef d'exploitation supporte les coûts de reproduction de la main-d'oeuvre familiale et d'acquisition de l'outillage. Le planteur et les manoeuvres assument les coûts d'entretien de la force de

travail domestique et étrangère. Le coût de reproduction des manoeuvres est pris en compte par leur société d'origine, dans les zones de savanes. On retrouve ici le même mécanisme qu'en économie de traite : les sociétés locales endossent les coûts de production et de reproduction, le secteur commercial récupérant à son profit la majeure partie du surtravail. L'innovation de l'économie de plantation en Basse Côte d'Ivoire est d'avoir fait naître cet échelon intermédiaire qu'est le "planteur villageois", qui ne procède pas à une reproduction élargie de son entreprise, car le système global dans lequel il est inséré ne lui accorde pas cette possibilité.

## II- LES GRANDS PLANTEURS VILLAGEOIS NE PROCEDENT PAS A UNE ACCUMULATION

La faiblesse des investissements productifs ne conduit pas à un accroissement du détour de production. A l'inverse, les grands planteurs procèdent à une constitution de rentes. Il n'y a donc pas de reproduction élargie de l'appareil de production. Mais, si l'on considère le système global de l'économie de plantation, on se rend compte qu'aucune possibilité ne leur est laissée pour parvenir à ce stade. Une barrière infranchissable sépare les planteurs villageois des planteurs entrepreneurs.

### 1°) Faiblesse des investissements productifs

Depuis quelques années, un nouveau matériel est apparu dans les exploitations de la zone forestière : le décortiqueur a remplacé le mortier et le pilon, la tronçonneuse tend à supplanter la hache, l'atomiseur se fait de plus en plus indispensable. Mais cet équipement est utilisé de façon insuffisante : la machette et la hache (avec des limes, en complément) continuent à être les principaux instruments de production.

Dans le Moronou, seules quelques rubriques ont fait l'objet d'un recensement systématique.

L'équipement des grands planteurs pour la campagne 1976-77 était ainsi réparti :

Equipement productif	Nombre total	Nombre moyen par planteur (46 C.E.)
Atomiseurs	103	2,2
Décortiqueurs	12	0,3
Camions	11	0,2

Le nombre d'atomiseurs est très faible si on le rapporte à la superficie totale des exploitations. Les grands planteurs disposent de cent trois atomiseurs pour 2.888 hectares, soit un atomiseur pour 28,03 hectares. Cette proportion n'est pas satisfaisante, ne correspond pas aux normes officielles et accentue la pénibilité du travail de ceux qui sont chargés des traitements phyto-sanitaires. Quant aux décortiqueurs et aux camions, ils sont en nombre tout à fait insuffisant ; les grands planteurs doivent recourir à l'équipement des Groupements à Vocation Coopérative, ou bien le louer à des particuliers qui le détiennent.

L'équipement productif des grands planteurs du canton Ketté paraît relativement meilleur :

Equipement productif	Nombre total	Nombre moyen par planteur (46 C.E.)
Atomiseurs	185	4,0

Tronçonneuses	30	0,7
Décortiqueurs	41	0,9
Camions et Camionnettes	45	1,0
Ebrancheurs et sécateurs	100	2,2

Les taux moyens d'équipement des grandes exploitations en atomiseurs, décortiqueurs et camions sont supérieurs à ceux du Moronou. En réalité, cet équipement reste encore faible au regard des normes théoriques d'utilisation vulgarisées par la SATMACI(1). L'accroissement des instruments de production n'est pas un souci constant pour les planteurs ; ils se contentent de renouveler l'outillage qui est hors d'usage.

L'économie de profit n'a introduit aucun bouleversement dans les techniques culturales. Le cacao et le café ont été ajoutés et associés aux pratiques antérieures, qui se rapportaient à des cultures vivrières : igname, bananes, taros. Ainsi, sur une parcelle nouvellement défrichée, les cacaoyers et les caféiers sont plantés en même temps que les cultures vivrières. Les premières années, les bananiers et les feuilles de taros protègent les jeunes plants de cacao et de café, en leur procurant de l'ombre. Puis, les cultures vivrières s'éliminent, car leur cycle de vie est court. Elles laissent les jeunes plants de cultures pérennes poursuivre une croissance qu'elles avaient favorisé au départ. Cette innovation est spontanée : elle est le fait des planteurs

(1) SATMACI : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire. Elle est chargée de la vulgarisation de meilleures techniques de production pour la zone du cacao et du café.

villageois, qui ne bénéficient que d'un faible encadrement technique à l'époque. Elle fait appel à un équipement rudimentaire : machettes et haches.

Les dépenses d'entretien sont, elles aussi, faibles. Dans le Moronou, elles se répartissent comme suit pour la campagne 1976-77 :

Rubriques	Sommes dépensées	Somme moyenne (46 C.E)	Pourcentage du total
Semences, plants	236.500 F	5.141,3 F	4,40 %
Engrais	2606.700 F	56.667,4 F	48,54 %
Produits phytosanitaires	2153.485 F	46.814,9 F	40,10 %
Décorticage	373.700 F	8.123,9 F	6,96 %
<b>TOTAL</b>	<b>5.370.385 F</b>	<b>116.747,5 F</b>	<b>100 %</b>
	CFA	CFA	

Ces rubriques sont certainement sous-évaluées, car les planteurs ne tiennent pas de registre de leurs dépenses, et ils ont pu en oublier. Ainsi, les "frais de transport" (location de camions, essence, etc...) n'ont pas été retenus, car ils étaient sujets à caution. Les dépenses avouées sont peu importantes si on les compare au revenu moyen annuel des quarante-six grands planteurs du Moronou : 116.747,5 francs par rapport à 2.675.203,8 francs, soit 4,4 %.

Ces données chiffrées confirment les impressions du terrain, où il apparaît que les planteurs ne respectent pas les consignes des sociétés de vulgarisation. Les nettoyages sont pratiqués en nombre insuffisant, les traitements phytosanitaires ne sont que partiellement appliqués, la récolte n'est opérée qu'en un seul passage, la fermentation et le séchage du cacao se font selon des méthodes anciennes, ... A ces mauvaises

pratiques culturales s'ajoutent les calamités naturelles : la sécheresse, qui favorise une invasion de "criquets puants" ; les parasites végétaux ; l'excès d'humidité, qui procure une "pourriture brune". Le produit est donc obtenu dans de mauvaises conditions, ce qui explique le bas niveau des rendements : entre trois cent et quatre cent cinquante kilogrammes à l'hectare.

Tous ces faits convergent : ces exploitations ne sont pas gérées selon une rationalité capitaliste, qui chercherait à maximiser le profit et à minimiser les coûts. En particulier, l'accroissement du détour de production n'est pas une finalité. On ne peut y assimiler le simple accroissement en superficie de la plantation. On se trouve donc en présence d'une reproduction simple de l'appareil de production. En réalité, la grande plantation vise un autre objectif que la meilleure productivité possible : elle doit assurer la survie de la cellule domestique du planteur. Tout est mis en oeuvre dans ce but : des rentes sont constituées qui procurent des revenus sûrs au chef d'exploitation et à sa descendance.

## 2°) Une constitution de rentes

En 1955, une enquête menée dans la Subdivision de Bongouanou soulignait que 32,0 % des dépenses annuelles d'un Agni étaient consacrés à l'alimentation tandis que 1 % était affecté à l'outillage agricole(1). A cette époque, les investissements productifs étaient déjà faibles et une grande partie du revenu agricole était destinée à satisfaire la consommation collective. Toutefois, plus la dimension de l'exploitation augmentait, plus la proportion des achats alimentaires diminuait(2), ce qui s'explique par une plus forte production vivrière.

(1) J-L. BOUTILLIER (1960 : 81).

(2) Idem (1960 : 102).

De nos jours, le comportement des planteurs n'est guère différent. La consommation demeure la finalité majeure de l'exploitation agricole : elle assure la reproduction de la cellule domestique du planteur. Les investissements productifs paraissent toujours aussi faibles. A l'inverse, les grands planteurs effectuent des placements monétaires dans divers secteurs : construction immobilière, ce qui permet de louer des maisons ; transport, grâce à l'achat de taxis ; petit commerce, avec l'ouverture de boutiques confiées à de jeunes parents ; artisanat, par l'acquisition de machines à coudre pour les filles de la maison ; prêts usuraires consentis à des villageois démunis... Ces placements n'augmentent en rien le détour capitalistique de l'exploitation agricole ; ils ne contribuent pas à un alourdissement de l'appareil de production ; ils ne mènent pas à une reproduction élargie de l'entreprise. En ce sens, nous les considérons comme des "rentes". La massive scolarisation des enfants en milieu rural doit être aussi interprétée comme une "constitution de rente", puisqu'elle est perçue comme un placement monétaire devant procurer un revenu dans l'avenir et qu'elle répond toujours à la finalité de la survie de la cellule domestique.

Dans le Moronou, le parc automobile des grands planteurs est en très mauvais état : de nombreux camions et voitures de tourisme sont hors d'usage. Les véhicules en état de marche apparaissent dans les exploitations supérieures à cinquante hectares. En particulier, on y dénombre seize voitures de tourisme, ce qui donne une moyenne de 0,3 véhicule par grand planteur. Parmi ces voitures de tourisme, cinq sont utilisées en tant que taxis ; on ne les trouve que dans les classes de superficie supérieures à soixante-dix hectares.

Le placement favori des grands planteurs est l'immobilier : ils détiennent cent huit maisons, soit une moyenne de 2,3 par chef d'exploitation. Certaines servent à les abriter, ainsi que des proches parents,

tandis que d'autres sont mises en location, dans des conditions parfois fort luxueuses, comme c'est le cas à MBATTO. Le développement de la scolarisation et une multiplication des agents administratifs amène de nombreux fonctionnaires à chercher des villas modernes et confortables à l'intérieur du pays. Les grands planteurs sont les mieux placés pour satisfaire cette demande.

Les chiffres fournis à propos de l'approvisionnement des boutiques et magasins sont faibles, mais il faut tenir compte d'une forte sous-évaluation, car ces achats sont effectués au jour le jour et jamais consignés par écrit. A l'inverse, le total des prêts déclarés par les grands planteurs (environ sept millions de francs CFA) paraît élevé.

La scolarisation des enfants représente l'une des plus fortes dépenses, celle dont se plaignent le plus les grands planteurs. Dans le Moronou, ils assument la charge scolaire de deux cent cinquante-sept garçons et de cent trente-six filles, soit une moyenne de 5,5 garçons et 3,0 filles par planteur, c'est-à-dire 8,5 enfants, ce qui est très élevé. Ils assurent la scolarisation non seulement de leurs propres enfants, mais de ceux de proches parents, et même d'amis dans la gêne. Malgré le nombre important d'écoles publiques, cette charge est lourde car la majorité des élèves se trouvent dans les établissements privés. Une échappatoire, pour certains, consiste à les envoyer dans des pays voisins, à niveau de vie moins élevé : Ghana, Togo, où les coûts de scolarisation sont plus faibles.

Dans le canton Ketté, les alternatives de placement monétaire sont les mêmes. Au sein de la catégorie des grands planteurs étudiée, trente-deux ont des activités parallèles : vingt-trois se consacrent à l'immobilier, un aux transports et un autre au commerce. Sept mènent de front plusieurs activités en supplément de leur travail agricole : immobilier, transport, commerce...

Tous ces placements constituent autant de "rentes", sur une échelle réduite, il faut bien l'avouer.

D'autres dépenses revêtent un aspect prestigieux : constitution d'un trésor familial, réceptions fastueuses au champagne, funérailles célébrées par toute la population d'un village... Cependant, le qualifier de "consommation ostentatoire" serait, à nos yeux, méconnaître la rationalité profonde des sociétés locales. D'abord, certaines de ces dépenses ne sont pas excessives quand elles sont ramenées à l'échelle d'un individu, car elles sont prises en charge par la collectivité ; c'est le cas des funérailles, dont les frais sont partagés par tous les habitants du village grâce à une cotisation. Ensuite, ces dépenses ne sont pas gratuites, inutiles ; elles assurent une fonction dans la vie du groupe. Elles sont le gage de la renommée de la cellule domestique du planteur ; elles l'inscrivent dans la mémoire collective et assurent, par là, sa survie dans le domaine idéologique. Elles contribuent donc à la reproduction de la cellule familiale, ce qui semble être la finalité ultime de toutes les plantations. Enfin, ces dépenses ne sont-elles pas les seules qui soient accessibles aux grands planteurs villageois ? Devant une multinationalisation croissante du capital, peuvent-ils se lancer dans d'autres activités que la constitution de rentes et les dépenses de prestige ?

Ces questions nous conduisent à nous interroger sur la fonction des grands planteurs dans le système global de l'économie de plantation.

#### CONCLUSION : Les grands planteurs villageois dans l'économie de plantation.

Nos observations dans le Moronou et le Ketté nous conduisent à une conclusion importante : il n'existe pas de différence de nature entre les grands planteurs et les autres exploitants villageois, petits et moyens. Les différences qui apparaissent sont quantitatives et non qualitatives : elles caractérisent les superficies, le nombre de manoeuvres employés, le montant du revenu agricole.

Toutes les catégories de chefs d'exploitation obéissent à la logique de l'extensification, au processus du défrichement renouvelé. L'accroissement des grandes plantations se fait par conquête de la forêt et non par concentration et absorption d'exploitations plus petites. La coupe pure fondamentale passe non pas au sein de la population villageoise, mais entre celle-ci et les planteurs absentéistes.

Tous les planteurs villageois, quelle que soit la taille de leurs exploitations, sont soumis à une double ponction : ponction opérée par l'appareil d'Etat, ponction due au mécanisme de fixation du cours international du produit. Soumis à une double ponction au bénéfice de l'appareil d'Etat et des firmes internationales, les planteurs villageois n'ont qu'une possibilité : assurer la reproduction simple de leurs exploitations agricoles. Contribuant à un accroissement de capital aux échelles nationale et internationale, ils ne peuvent augmenter le détour de production de leurs propres entreprises et passer à un stade de reproduction élargie. On comprend, dès lors, comment est maintenue une apparence de "société traditionnelle", dans laquelle le cacao et le café sont simplement venus s'insérer parmi les cultures vivrières. On comprend, aussi, que la seule possibilité d'extension soit l'augmentation de la taille des exploitations. Les planteurs y sont incités par l'appareil d'Etat. Une institution telle que la Coupe Nationale du Progrès, qui récompense chaque année les meilleurs d'entre eux, pousse dans ce sens.

Les grands planteurs villageois ne se différencient en rien des autres catégories : ils assurent au même titre, et à leur détriment, la reproduction élargie des entreprises nationales et internationales. Le concept de "soumission formelle du travail au capital" est le plus apte à rendre compte d'une situation aussi paradoxale : une apparence de "société traditionnelle", une accumulation accomplie pour le bénéfice d'autres lieux économiques.

- BIBLIOGRAPHIE -

- BOUTILLIER J-L. (1960)  
Bongouanou, Côte d'Ivoire.  
Paris, Berger-Levrault, 224 p.
- KINDO BOUADI (1973)  
Economie de plantation chez l'Agni de l'Indénié. Exemple de Niabley.  
Abidjan, Institut de Géographie Tropicale, Mémoire, 151 p. multigr.
- R.C.I. Ministère de l'Agriculture (1976)  
Recensement National de l'Agriculture. Tome 3 : Exploitations agricoles traditionnelles.  
Abidjan, multigr.
- ROWENA M. LAWSON (1977)  
The agricultural entrepreneurship of upper-income africans. A report to Escor. Ministry of Overseas Department.  
University of Hull, 232 p. multigr.
- SEDES (1967)  
Région du Sud-Est. Etude socio-économique. Volume 3 : L'agriculture I (par G. GOUET).  
Paris, SEDES. Abidjan, Ministère du Plan, 8 fasc.
- ZELENSKY V. (1955)  
Le cadastre des plantations caféières et cacaoyères en Côte d'Ivoire.  
in : Agronomie Tropicale, T.X., pp. 551-578.

# CIRÉS

CAHIERS IVOIRIENS DE RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

n° 30

Septembre 1981

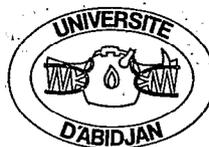
La culture attelée et ses limites  
Dans l'évolution des systèmes  
de production en zone de savane  
en Côte d'Ivoire

Où situer les grands planteurs villageois

Quelques éléments sur l'évolution historique  
des économies de plantation  
en zone forestière africaine

Quelques aspects du processus de différenciation économique  
en zone de colonisation récente

"Financement extérieur"  
et développement :  
une nouvelle approche



PB 1413

B17.858 ex 1